

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGORA

Agir aujourd'hui  
pour Anticiper demain



# Compte-rendu

REUNION PLENIERE DE L'AGORA DU 30 NOVEMBRE 2017

Le 30 novembre 2017 à 9h30, à l'Hôtel de Région à Marseille, s'est réunie l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur convocation du Président de l'AGORA, Philippe VITEL.

Le quorum étant atteint (44 membres élus présents ou représentés par pouvoir), l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président de l'AGORA, Philippe VITEL, assure l'ouverture de cette assemblée et introduit la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- VOTE – Elections des Présidents et des Vice-Présidents des commissions thématiques
- Présentation de la motion votée par le Bureau de l'AGORA relative aux perspectives de cadrage budgétaire des programmes de l'Agence de l'eau
- Débats et échanges pour une contribution de l'AGORA définissant les priorités régionales à faire valoir dans le cadre du 11ème programme de l'Agence de l'eau
- Retour sur la situation hydrologique 2017
- Lancement de la réalisation d'un Document régional de référence pour l'hydraulique agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **VOTE – Elections des Présidents et des Vice-Présidents des commissions thématiques**

Selon l'article 2 du règlement intérieur, l'Assemblée procède à l'élection des Présidents et Vice-Présidents des commissions de l'AGORA.

Après recensement des candidatures, les Présidents des commissions thématiques sont désignés et élus, parmi le collège des élus, pour une durée de 3 ans. Ils sont rééligibles.

Après recensement des candidatures, les Vice-présidents des commissions thématiques sont désignés et élus, parmi le collège des usagers, pour une durée de 3 ans. Ils sont rééligibles.

Le Président Philippe VITEL présente les candidatures reçues suite à l'appel à candidatures ouvert avec l'invitation à la réunion plénière de l'AGORA :

### **Commission Gouvernance et Aménagement du territoire :**

Yves WIGT, Président du SMAVD

Roland ROUX, Président de l'Union Régionale des CPIE

Commission Innovation, biodiversité et solidarités :

Jacques ESPITALIER, Vice-Président du Parc Naturel Régional du Verdon

André BERNARD, Vice-Président de la Chambre régionale d'agriculture

Commission Changement climatique, adaptation et patrimoine hydraulique :

Céline TRAMONTIN, Présidente du Syndicat mixte de gestion de la nappe de la Crau

Vincent GABETTE, Directeur hydraulique d'EDF

**Délibération 17-11** : Les candidatures sont mises au vote et les 6 candidats sont élus à l'unanimité.

### **Présentation de la motion votée par le Bureau de l'AGORA relative aux perspectives de cadrage budgétaire des programmes de l'Agence de l'eau**

---

Michel BISSIERE, Elu régional siégeant au Comité de bassin et Elu régional référent à la Commission Gouvernances et aménagement du territoire, présente le contexte de cadrage budgétaire des programmes des Agences de l'eau.

Il est exposé les éléments présentés en Comité de bassin du 29 septembre 2017 sur le cadrage budgétaire national des 11èmes programmes des Agences de l'eau. En effet, le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion prévoit :

- de plafonner les recettes des agences de l'eau pour 2018 à 2,105 milliards d'euros soit une baisse de 175 millions d'euros par rapport au montant encaissé en 2017. Le montant perçu au-delà de ce plafond sera automatiquement reversé au budget de l'Etat. On parle de « plafond mordant ».
- d'augmenter la contribution annuelle que les agences de l'eau versent à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour financer les Parcs Nationaux et d'instaurer une contribution annuelle à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) à la place de la subvention que l'Etat verse actuellement à cet organisme. Cette contribution passe ainsi à 297 millions d'euros par an, en augmentation de 147 millions d'euros par an pour les six agences de l'eau.
- d'augmenter le nombre de suppressions de postes dans les agences de l'eau, qui sont portées en 2018 à 48 pour les six agences, contre 38 en 2017. Le nombre total de suppressions de postes pour les cinq ans à venir devrait atteindre les 200.

Les membres du Bureau, réunis le 12 octobre ont échangé sur ce contexte et ont proposé **une motion du Bureau de l'AGORA qui a été transmise aux parlementaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** pendant les débats sur la Loi de Finances. Cette motion :

- insiste sur l'importance de conserver le modèle de gestion de l'eau qui a fait la renommée de la France et dans lequel ce sont bien les usagers de l'eau qui financent les politiques de l'eau via le système des Agences de bassin, selon le principe pollueur – payeur ;
- alerte sur les risques de non atteinte des objectifs européens par cette diminution des moyens d'intervention des Agences de l'eau au moment même où les collectivités locales se voient confier de nouvelles compétences avec la GEMAPI et que les possibilités d'intervention des

Régions et des Départements sont remises en cause par la suppression de la clause de compétence générale

- rappelle l'importance de maintenir des moyens importants pour les politiques de l'eau afin d'être en capacité de relever les défis du changement climatique et de répondre ainsi aux engagements pris dans les Accords de Paris
- demande aux parlementaires de revoir les propositions de cadrage budgétaire proposé par le Gouvernement en rappelant que ce ne sont pas aux usagers de l'eau de supporter le financement de l'ensemble des politiques environnementales par le biais des taxes et redevances auxquelles ils sont soumis.

Suite à cette présentation, les membres de l'AGORA proposent qu'une motion identique soit adoptée par l'assemblée plénière de l'AGORA et transmise aux parlementaires.

**Délibération 17-12** : La motion du Bureau de l'AGORA est présentée au vote. Sur ce vote, les services de l'Etat souhaitent s'abstenir. La motion est adoptée à l'unanimité des deux autres collèges.

### **Intervention sur l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)**

---

Mireille BENEDETTI, Présidente de l'Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement, s'est mobilisée pour la création de l'Association Nationale des Elus de Bassin et préside à ce titre la commission « Communication » de l'association. L'ANEB souhaite réunir l'ensemble des élus souhaitant s'engager pour la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle est portée par l'AFEPTB qui devrait

Madame BENEDETTI rappelle l'implication de l'ANEB dans le portage possible de contributions telles que la motion approuvée par l'AGORA au niveau national.

L'ANEB développe un concept « la France vue de l'eau » : une tournée de France mobilisant des « ambassadeurs de l'eau », des élus formés et qui vont sensibiliser les autres élus. Deux réunions ont été organisées fin 2017 en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une par le SMAVD et une par le Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune. D'autres réunions devraient avoir lieu jusqu'au printemps 2018. Ensuite des réunions de districts seront organisées avec les Agences de l'eau pour leur faire part des échanges issus de ces rencontres territoriales, pour au final contribuer à l'élaboration d'un « livre blanc sur la gestion intégrée de l'eau ».

L'objectif de cette démarche est de faire remonter le dire des élus locaux : leurs inquiétudes mais également leurs propositions sur le thème de la gestion intégrée de l'eau.

### **Débats et échanges pour une contribution de l'AGORA définissant les priorités régionales à faire valoir dans le cadre du 11ème programme de l'Agence de l'eau**

---

Si, malgré la mobilisation politique en cours, le cadrage budgétaire se trouvait confirmé et retenu dans le projet de loi de Finances de 2019, l'équation à résoudre serait inédite pour les Agences de l'eau avec des décisions nécessairement drastiques pour recentrer les 11èmes programmes d'interventions nécessitant l'abandon possible de certains champs d'intervention.

Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence seront amenés à prendre des arbitrages difficiles et ont besoin de connaître les attentes des territoires. Dans ce contexte, le rôle de l'AGORA est primordial et peut permettre de faire connaître les priorités du territoire régional.

Gaëlle BERTHAUD et Philippe PIERRON présentent les propositions de la commission programme de l'Agence de l'eau pour répondre à ce nouveau contexte budgétaire et identifier des thématiques prioritaires : cf. diaporama.

Le Service Eau et Risques Naturels de la Région présente les premières pistes de propositions pour une contribution de l'AGORA : cf. diaporama.

Les points suivants ressortent des échanges et des prises de parole des membres de l'AGORA :

- Les membres de l'AGORA identifient certaines priorités retenues par la Commission programme comme particulièrement importantes et appuient la proposition de les inscrire dans le futur programme d'intervention de l'Agence de l'eau :
  - Appui à la structuration des collectivités pour la mise en œuvre de la loi NOTRe sur les services publics de l'eau et de l'assainissement
  - Création de retenues collinaires sur les territoires déficitaires
  - Préservation, gestion, restauration et entretien des zones humides
  - Accompagnement des politiques publiques par l'éducation à l'environnement, la communication et la sensibilisation des publics.
  
- Au vu des spécificités et des enjeux du territoire régional, quatre sujets sont également mis en avant comme nécessitant un accompagnement financier et technique de l'Agence de l'eau dans une perspective d'adaptation du territoire régional aux changements climatiques et d'atteinte des objectifs de bon état des milieux aquatiques et des ressources en eau :
  - La réalisation d'économies d'eau sur le grand système de la ressource en eau Durance Verdon, maillon essentiel de l'économie régionale. Cette ressource n'est pas identifiée comme déficitaire dans le SDAGE mais est particulièrement fragile et sera fortement impactée par le changement climatique.
  - L'animation et l'ingénierie des syndicats de gestion de bassin versant pour le pilotage et la réalisation des projets d'investissement prévus au Programme de mesures.
  - L'entretien et la restauration des cours d'eau qui sont les garants d'une conciliation durable entre bon fonctionnement des milieux et prévention des effets des crues à l'échelle des bassins versants.
  - La conversion à l'agriculture biologique sur les zones à enjeux pesticides pour atteindre les objectifs de qualité des masses d'eau concernées.

Par ailleurs, les représentants de la profession agricole et de certains territoires s'inquiètent de l'augmentation de la redevance pour l'irrigation gravitaire. Il est demandé à l'Agence de l'eau de conduire une étude d'impact économique et financière de l'augmentation de cette redevance dans les territoires pour lesquels ce mode d'irrigation permet la satisfaction de certaines aménités environnementales telles que la recharge des aquifères ou pour lesquels les travaux de sécurisation de l'activité agricole sont parfois difficilement réalisables.

- ⇒ A partir de ces échanges, il est proposé de rédiger **une contribution écrite de l'AGORA** à transmettre au Président du Comité de bassin au plus tard pour la réunion du Comité de bassin du 15 décembre. Au vu de ces délais très courts il est indiqué que cette contribution sera validée par les élus du Bureau de l'AGORA : les élus régionaux, les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions thématiques.

## Retour sur la situation hydrologique 2017

---

L'année 2017 bat des records de déficits pluviométriques en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis le printemps. De nombreux territoires se sont retrouvés et étaient encore pour certains en arrêté de crise sécheresse fin novembre. Il paraissait essentiel de pouvoir faire un retour dans le cadre de l'AGORA de cette situation exceptionnelle.

Nathalie QUELIN et Olivier MARTIN de la DREAL PACA présentent un retour de la situation hydrologique 2017 : cf. diaporamas.

Suite à cette présentation, des compléments et témoignages sont apportés par des membres de l'AGORA :

Vincent GABETTE, EDF fait un retour sur la gestion des grands ouvrages de stockage et de transfert dans cette période : cf. diaporama. Les graphiques montrent l'évolution des cotes des retenues.

Pour Serre-Ponçon, le remplissage de la retenue à la cote touristique au 1<sup>er</sup> juillet a été réalisé comme prévu dans les conventions entre EDF et le territoire. Ce qui est important à retenir c'est que la gestion de cette retenue en 2017 a été caractéristique de ce qui est attendu dans 20 à 30 ans avec les impacts du changement climatique : l'augmentation de la température accélère la fusion de manière anticipée et à partir de début juillet, il faut utiliser la réserve pour alimenter les usages et la cote baisse rapidement.

Pour revenir sur la gestion 2017 : l'hiver rigoureux a entraîné un creusement de la retenue très rapide et très important en début d'année. Ensuite, il a été nécessaire d'installer une procédure de gestion contrainte qui permet de remplir progressivement la retenue avec les apports naturels du bassin versant. Pendant cette période, la production hydroélectrique se fait donc lorsque cela est possible mais pas en fonction des besoins du réseau national. A partir de début juillet commence le déstockage avec une priorité pour le débit réservé et les droits agricoles. Ce déstockage a des impacts sur la baisse rapide de la cote de la retenue et le constat est fait que des aménagements seront nécessaires pour préserver les usages touristiques de l'amont tout en conservant les usages aval. Pendant la période estivale, la production hydroélectrique ne se réalise qu'à partir des volumes transportés pour les usages aval et en particulier l'agriculture.

Sur le Verdon, l'objectif a été de maintenir la cote de Castillon pour les activités sur la retenue et les contraintes liées aux travaux sur les ouvrages, ce qui a eu des impacts négatifs pour les activités touristiques dans les gorges à l'aval (4 lâchers en juillet et aucun lâcher possible en août).

Sur le Buëch, les retenues ont été maintenues hautes dès le départ, ce qui a permis de gérer de manière correcte la partie estivale.

Conséquences pour les usages agriculture et AEP : déstockage de 135 M de m<sup>3</sup> sur la Durance, 70 M sur le Verdon, 8,5 M sur Saint Cassien (dont 7 M pour le seul département du Var).

Conséquence pour l'hydroélectricité : la gestion contrainte de l'hydroélectricité impacte la gestion électrique au niveau national.

Jérôme HORS, représentant de la DRAAF et de la Commission Exécutive de la Durance, précise la situation rencontrée sur la gestion de la basse Durance pendant cette période. Le volume de 135 M de m<sup>3</sup> déstockés sur la réserve de 200 M dans Serre-Ponçon est un volume important mais il est à remettre en perspective des conditions estivales 2017 de canicule, de sécheresse et de débits particulièrement

faibles de la Durance à partir du mois d'août. Les prélèvements ont donc été mesurés au regard des conditions particulièrement sévères de cette année. Il n'y a pas eu de contrainte sur la gestion des canaux au cours des trois mois d'été puisqu'aucune restriction n'a été imposée. En revanche, des restrictions de 50% ont été décidées en octobre pendant un mois puisque la réserve agricole de Serre-Ponçon n'est plus disponible à cette période-là alors que les débits en Durance étaient particulièrement faibles et les besoins encore importants.

Bruno VERGOBBI, de la Société du Canal de Provence, donne les chiffres des volumes mobilisés par la SCP. 2016 avait été une année record (équivalente aux données connues pendant la canicule de 2003 et 2007) avec 217 M de m<sup>3</sup> qui ont été transportés.

Pour 2017, les volumes d'eau urbaine sont plutôt en légère baisse (de 2%). Pour l'industrie, les besoins sont également en baisse, de 4,5%, diminution liée à des phénomènes structurels de l'industrie. L'irrigation a connu une croissance de 2,3% cette année contre 4,8% pour l'arrosage des particuliers. Globalement, les volumes sont à l'identique de ceux mobilisés en 2016.

Jacques ESPITALIER, du Parc Naturel Régional du Verdon, insiste sur les difficultés rencontrées par un certain nombre de communes des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes qui connaissent des tensions importantes sur leur eau potable du fait qu'un grand nombre de sources sont asséchées. Il revient également sur les difficultés rencontrées cet été par les professionnels du tourisme sur le bassin versant du Verdon du fait de la gestion contrainte des retenues.

Gaëlle BERTHAUD, de l'Agence de l'eau, rappelle également la situation rencontrée par la ville de Gap qui a dû mettre en place une canalisation provisoire pour prélever dans la nappe d'accompagnement du Drac puisqu'elle n'était pas sûre de pouvoir assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants par les prélèvements superficiels habituels.

## **Lancement de la réalisation d'un Document régional de référence pour l'hydraulique agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

L'hydraulique agricole se situe aujourd'hui à la croisée de plusieurs enjeux du territoire régional :

- les limites de la ressource en eau et les besoins en eau des milieux naturels dans un contexte de changement climatique qui impose une meilleure maîtrise des prélèvements en eau pour l'agriculture ;
- les nouveaux besoins en eau agricole face à ce même changement climatique ; des territoires d'où émergent des projets d'envergure d'extension des réseaux d'irrigation font notamment l'objet d'étude à grande échelle (affluents du Rhône avec le projet de territoire 'Hauts de Provence rhodanienne', le territoire viticole du Var, etc.)
- la pression foncière exercée sur les surfaces agricoles irriguées ;
- la dynamique des filières agricoles dans un contexte de concurrence et de modification de la Politique agricole commune (PAC).

Dans ce contexte d'accompagnement de la mutation de l'agriculture irriguée, le Président de Région souhaite lancer **un programme régional pour l'hydraulique agricole 2018-2028** qui a pour objectifs :

- de recenser les projets d'aménagement hydraulique agricole planifiés par les gestionnaires de canaux et de planifier les grands chantiers de l'hydraulique agricole pour les dix prochaines années et ainsi préparer les documents de contractualisation à venir (Contrat de plan Etat-Région, Convention interrégionale du massif des Alpes et Contrat de plan interrégional Etat-Région) et les programmes européens tels que le prochain Programme de développement rural régional, (pour la gestion des Fonds européens agricoles pour le développement rural) ;
- de dégager des éléments d'objectivation sur les nouveaux besoins en eau agricole par type de production et par territoire ;
- d'accompagner les acteurs de l'irrigation en proposant la mise en place d'un pôle de compétence régional pour une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des gestionnaires de canaux pour le montage des projets.

## **Conclusions**

---

Le Président Philippe VITEL se félicite des échanges fructueux de cette séance qui confirment l'importance de lieux de concertation et d'échanges telles que l'AGORA, nécessaires pour partager l'information et construire une vision politique commune du devenir du territoire régional.

Il invite tous les partenaires à se mobiliser dans les suites de la motion portée par l'AGORA en faveur du modèle des Agences de l'eau et à transmettre leurs avis aux parlementaires de la région.

Il salue les travaux conduits par l'ANEB sur la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants et invite les élus à adhérer à cette association.

Il rappelle qu'au-delà de la mobilisation politique, il est également nécessaire de mettre en œuvre des actions et que les travaux des commissions thématiques et de l'AGORA en 2018 seront tournés sur l'adaptation au changement climatique autour des thèmes :

- de la gestion de la sécheresse,
- de la définition du Programme régional pour l'Hydraulique Agricole (Pro-HYDRA 2028).

Enfin, il indique que la Région organisera en 2018 un Forum régional de l'eau dans les suites de ces travaux et dès la parution officielle du décret ministériel lui déléguant une mission d'animation dans le domaine de l'eau.

L'ensemble des sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée.

Le Président

Signé Philippe VITEL